

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA JONQUIÈRE

Séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière, tenue le mardi 18 octobre 2016, à compter de 19 h 30, au Centre administratif sous la présidence de M. Éric Bergeron, président.

Sont présents :

M^{mes} Maude Desjardins
Josette L.-Morin
Isabelle Tremblay

MM. Éric Bergeron
Stéphane Bergeron
Lauréat Brassard
Éric Dion
Dany Larouche
Pascal Thivierge
tous commissaires formant quorum

M. Stéphane Audet
(Conformément au Règlement R-CC-03 – modifié relatif à la participation à distance par les commissaires aux séances des instances politiques, M. Stéphane Audet s’est prévalu de son droit de vote via l’application Skype.)

M^{mes} Hélène Pelletier, commissaire EHDAA
Valérie Villeneuve, commissaire parent au primaire

M. Claude Couture, directeur général
M^{mes} Jacynthe Bond, directrice générale adjointe
Marie-Ève Desrosiers, secrétaire générale par intérim

Est absente :

M^{me} Karen Boily, commissaire parent au secondaire

M^{me} Marie-Ève Desrosiers, secrétaire générale par intérim, exerce la fonction de secrétaire du Conseil des commissaires.

— **ORDRE DU JOUR**
ADOPTION
RÉSOLUTION CC/2016-10-18/23

Il est proposé par M^{me} Isabelle Tremblay
 Et résolu à l'unanimité

QUE soit accepté l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière constitué des sujets suivants et demeurant ouvert :

1. PRÉLIMINAIRES

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2016 ajournée au 4 octobre 2016.
- 1.4 Suites au procès-verbal.
- 1.5 Correspondance.
- 1.6 Questions du public.
- 1.7 Rapport de Monsieur le président et représentations des commissaires.
- 1.8 Rapport de Monsieur le directeur général.

2. DÉCISIONS

- 2.1 États financiers 2015-2016 et rapport de l'auditeur indépendant : dépôt.
Document 16/17-05
- 2.2 Comité de révision de décision : rapport du comité.
- 2.3 Qualité de l'air intérieur – entretien ménager : engagement d'une firme de consultants.
Document 16/17-06
- 2.4 Rémunération versée aux membres du Conseil des commissaires : don au Fonds d'aide à la réussite De La Jonquière.
- 2.5 Projet de loi n^o 105 – Loi modifiant la *Loi sur l'instruction publique* : appui.

3. DIVERS

- 3.1 Remerciements.
- 3.2 Félicitations et remerciements.

4. INFORMATION

- 4.1 1^{er} suivi de convention de partenariat : résultats des élèves Lumix (dépôt en séance de travail le 11 octobre 2016).
- 4.2 Rapport de la rentrée 2015-2016 (dépôt en séance de travail le 11 octobre 2016).
- 4.3 Prochaine séance ordinaire du Conseil des commissaires, le mardi 15 novembre 2016 à 19 h 30.

ADOPTÉ

— **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2016
AJOURNÉE AU 4 OCTOBRE 2016
ADOPTION
RÉSOLUTION CC/2016-10-18/24**

ATTENDU QU'un procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 20 septembre 2016 ajournée au 4 octobre 2016 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière a été expédié à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus au 2^e alinéa de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CC-98/99-14, dûment adoptée lors de la séance tenue le 2 juillet 1998, le Conseil des commissaires a dispensé le secrétaire général et secrétaire du Conseil des commissaires de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Josette L.-Morin
Et résolu à l'unanimité

QUE la Commission scolaire De La Jonquière accepte tel que corrigé le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 20 septembre 2016 ajournée au 4 octobre 2016.

ADOPTÉ

— **SUITES AU PROCÈS-VERBAL**

Aucune suite au procès-verbal.

— **CORRESPONDANCE**

Projet de loi 105 – Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique

Considérant le dépôt du projet de loi 105; considérant que le projet de loi 105 confirme le maintien de la démocratie scolaire; considérant que les commissaires sont légalement et légitimement élus au suffrage universel et qu'en conséquence, ils sont en droit de prendre les décisions pertinentes à l'égard de leur organisation; la Commission scolaire des Hautes-Rivières appuie les éléments de convergence identifiés dans le cadre des travaux menés par la FCSQ à l'égard du projet de loi 105, notamment :

- le droit de vote des commissaires parents;
- l'ajout d'un commissaire coopté
- la décentralisation des enveloppes budgétaires vers les établissements demeure une responsabilité de la commission scolaire;
- le guide des bonnes pratiques en matière de décentralisation est élaboré en collaboration avec les commissions scolaires.

La Commission scolaire des Hautes-Rivières manifeste également son désaccord quant aux pouvoirs de directives du ministre puisqu'ils sont incohérents avec le maintien de la gouvernance actuelle.

(Le 20 septembre 2016)

— **QUESTIONS DU PUBLIC**

Projet de loi 105

M. Donald Cyr, président du Syndicat du personnel de soutien scolaire de Jonquière, indique aux membres du Conseil des commissaires qu'il trouve inacceptable que le projet

de loi 105 ne prévoit aucune place aux employés de soutien sur les différentes tables décisionnelles. Il demande au Conseil des commissaires de soutenir le syndicat dans sa démarche afin que cette demande soit entendue.

Le président mentionne à M. Cyr qu'il discutera de ce point lors de la prochaine rencontre de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Transport scolaire

M^{me} Cynthia Munger, parent, s'interroge sur les distances imposées pour qu'un enfant ait droit au transport scolaire. Elle demande de reconsidérer les normes.

La directrice générale adjointe mentionne que pour les élèves du secteur jeune, la distance est fixée à 1,6 km. Des vérifications seront faites concernant le dossier de M^{me} Munger.

— RAPPORT DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET REPRÉSENTATIONS DES COMMISSAIRES

PRÉSIDENT

Le 30 septembre et 1^{er} octobre 2016

Fédération des commissions scolaires du Québec : commission permanente; à Québec.

COMMISSAIRES

Le 21 septembre 2016

École Trefflé-Gauthier : assemblée générale des parents; à Saguenay, arrondissement de Jonquière.

M^{me} Maude Desjardins

École de la Mosaique : assemblée générale des parents; à Saguenay, arrondissement de Jonquière

M^{me} Josette L.-Morin

Le 23 septembre 2016

Culture Saguenay-Lac-Saint-Jean : rencontre du conseil d'administration; à Alma.

M^{me} Maude Desjardins

Le 27 septembre 2016

École polyvalente Jonquière : conseil d'établissement; à Saguenay, arrondissement de Jonquière.

M^{mes} Maude Desjardins, Josette L.-Morin

Le 29 septembre 2016

Salon du livre du Saguenay-Lac-St-Jean : cérémonie d'ouverture; à Saguenay, arrondissement de Jonquière.

M^{mes} Maude Desjardins, Josette L.-Morin, M. Dany Larouche

Le 3 octobre 2016

Comité de parents : rencontre; à Saguenay, arrondissement de Jonquière.

M^{mes} Maude Desjardins, Josette L.-Morin

Le 5 octobre 2016

Saguenay en neige : conférence de presse; à Saguenay, arrondissement de Jonquière.

M. Dany Larouche

Le 12 octobre 2016

Centre de formation professionnelle Jonquière – édifice Saint-Germain : visite de l'exposition des finissantes en décoration; à Saguenay, arrondissement de Jonquière.
M^{mes} Maude Desjardins, Josette L.-Morin

Salon Zig Zag : cérémonie d'ouverture; à Saguenay, arrondissement de Chicoutimi.
M^{me} Josette L.-Morin

École de la Mosaïque : conseil d'établissement; à Saguenay, arrondissement de Jonquière.
M^{me} Josette L.-Morin

Le 13 octobre 2016

École Sainte-Marie-Médiatrice : Club des petits déjeuners; à Saguenay, arrondissement de Jonquière.
M^{me} Josette L.-Morin

Le 15 octobre 2016

Cross country régional : compétition; à Desbiens.
M. Dany Larouche

Le 17 octobre 2016

Comité consultatif EHDAA : assemblée générale des parents; à Saguenay, arrondissement de Jonquière.
M^{mes} Maude Desjardins, Josette L.-Morin

Le 18 octobre 2016

École Le Tandem : conseil d'établissement; à Saguenay, arrondissement de Jonquière.
M^{mes} Maude Desjardins, Josette L.-Morin

— **RAPPORT DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

1. Information sur la gestion courante du Service des ressources financières

Article 34 – Autorisation des paiements

2. Information sur la gestion courante du Service des ressources humaines

Article 22 – Engagement du personnel enseignant pour 2016-2017

— **ÉTATS FINANCIERS 2015-2016 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT DÉPÔT** **RÉSOLUTION CC/2016-10-18/25**

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CC/2015-06-16/127 dûment adoptée lors de la séance ordinaire du 16 juin 2015, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière a accepté le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette, a fixé le taux de la taxe scolaire et a déterminé un taux d'intérêt pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires, lors d'une séance ordinaire tenue le 15 mars 2016, a dûment adopté la résolution CC/2016-03-15/90, par laquelle, il nommait la firme Deloitte S.E.M.C.R.L./r.s.l. Société de comptables professionnels agréés, comme vérificateur externe (auditeur indépendant) des états financiers 2015-2016;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*, la secrétaire générale par intérim a publié, le 4 octobre 2016 dans le journal « Le Quotidien », un avis public informant de la date, de l'heure et du lieu de la présente séance ordinaire;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général a publié, le 11 octobre 2016 dans le journal « Le Quotidien », un résumé des états financiers 2015-2016;

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 286 de la susdite loi, le directeur général a soumis au Conseil des commissaires les états financiers et le rapport dûment signés par l'auditeur indépendant;

ATTENDU QUE le Comité de vérification a, lors de la séance du 5 octobre 2016,

- rencontré l'auditeur indépendant et pris connaissance des résultats de l'audit;
- reçu le document Rapport financier au 30 juin 2016;
- assisté à une présentation sommaire;
- questionné certains éléments;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière a reçu, analysé, étudié et questionné, lors de la séance de travail du mardi 11 octobre 2016, les états financiers et les analyses s'y rapportant, ainsi que ledit rapport d'audit;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Josette L.-Morin
Et résolu à l'unanimité

QUE la Commission scolaire De La Jonquière reçoive les états financiers 2015-2016 tels qu'ils ont été soumis par le directeur général et audités par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./r.s.l. Société de comptables professionnels agréés, ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant.

ADOPTÉ

— **COMITÉ DE RÉVISION DE DÉCISION**
RAPPORT DU COMITÉ
RÉSOLUTION CC/2016-10-18/26

ATTENDU la résolution CC/2016-06-21/143 stipulant que le Conseil des commissaires mandatait le Service des ressources matérielles et informatiques pour effectuer une analyse des différents éléments concernant la possibilité d'adapter l'accès au premier plancher de l'école de la Mosaique pour une personne à mobilité réduite;

ATTENDU le rapport d'expertise déposé par un architecte;

ATTENDU l'étude du dossier par le Comité de révision de décision le 20 septembre dernier;

ATTENDU les recommandations unanimes des membres;

ATTENDU l'étude et l'appropriation du dossier faites lors de la séance de travail du Conseil des commissaires le 11 octobre 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Lauréat Brassard
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil des commissaires maintienne la décision de ne pas adapter partiellement l'accès au premier plancher de l'école de la Mosaïque pour une personne à mobilité réduite;

QUE des accommodements, en lien avec la communication, soient envisagés afin que le parent puisse participer à la vie scolaire de son enfant, et ce, pour l'ensemble de son cheminement au primaire

ADOPTÉ

— **QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR – ENTRETIEN MÉNAGER
ENGAGEMENT D'UNE FIRME DE CONSULTANTS
RÉSOLUTION CC/2016-10-18/27**

ATTENDU QU'en 2015, le Commission scolaire De La Jonquière a octroyé un mandat à la firme GES Technologie, 2954 boulevard Laurier, Québec, pour la réalisation d'un audit relatif à l'organisation et la gestion des activités d'entretien ménager;

ATTENDU QU'au terme de cet exercice, un plan d'action a été rédigé sur la base des grandes tendances observées;

ATTENDU QUE la première étape identifiée consiste en la réalisation d'un projet pilote visant à élaborer le modèle d'organisation du travail ainsi que le développement de l'outil associé;

ATTENDU QUE la deuxième étape vise le déploiement du modèle au sein de chaque établissement;

ATTENDU l'étude et l'appropriation du dossier faites lors de la séance de travail du Conseil des commissaires le 11 octobre 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pascal Thivierge
Et résolu à l'unanimité des voix exprimées
(une personne s'étant abstenue au moment du vote)

QUE la Commission scolaire De La Jonquière octroie à la firme GES Technologie, 2954, boulevard Laurier, Québec, le mandat de réaliser et de mettre en œuvre le plan d'action établi à la suite de l'exercice de 2015;

La valeur du mandat est évaluée à quelque 18 000 \$ avant taxes pour la première étape et celle de la deuxième étape, estimée à ce stade à un montant similaire, sera précisée ultérieurement sur la base du projet pilote.

ADOPTÉ

— **RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES**
MODIFICATIONS
RÉSOLUTION CC/2016-10-18/28

ATTENDU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération qui peut être versée à ses membres;

ATTENDU QUE le Décret 605-2016, adopté par le Conseil des ministres le 29 juin 2016, concernant les montants annuels pouvant être accordés à la présidence, à la vice-présidence et aux commissaires, établit le montant annuel maximal pouvant être versé à l'ensemble des membres du conseil des commissaires;

ATTENDU le contexte économique actuel;

ATTENDU l'étude et l'appropriation du dossier faites par le Conseil des commissaires lors de la séance de travail du 6 septembre 2016;

En conséquence,

Il est proposé par M. Éric Bergeron
 Et résolu à l'unanimité

QUE la rémunération annuelle de la présidence, de la vice-présidence et des commissaires, telle qu'autorisée par le Décret 605-2016, adopté par le Conseil des ministres le 29 juin 2016, soit répartie de la façon suivante :

Présidence : 22 558 \$
 Vice-présidence : 7 790 \$
 Commissaires : 6 775 \$

QU'un montant de 3 775 \$, représentant une partie de l'augmentation des montants annuels pouvant être accordés aux membres du Conseil des commissaires soit versé au Fonds d'aide à la réussite De La Jonquière;

QUE la présente résolution annule et remplace la résolution CC/2015-09-15/16, dûment adoptée le 15 septembre 2015.

ADOPTÉ

— **PROJET DE LOI N° 105 – LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE**
APPUI
RÉSOLUTION CC/2016-10-18/29

ATTENDU le retrait du projet de loi n° 86 – *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire;*

ATTENDU le dépôt du projet de loi n° 105 – *Loi modifiant la loi sur l'instruction publique;*

ATTENDU QUE le projet de loi n° 105 confirme l'engagement du gouvernement à maintenir la démocratie scolaire;

ATTENDU QUE ce projet de loi serait l'occasion d'affirmer de nouveau l'importance et la pertinence des élus scolaires;

ATTENDU QU'il serait également opportun que le gouvernement fasse la promotion du rôle des commissaires d'ici les élections solaires prévues en novembre 2018;

ATTENDU QUE les commissaires sont légalement et légitimement élus au suffrage universel et qu'en conséquence, ils sont en droit de prendre les décisions pertinentes et appropriées à l'égard de leur organisation;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 105 comporte des enjeux importants pour les commissions scolaires;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a déposé un mémoire présentant la position de l'ensemble de ses commissions scolaires membres découlant des travaux menés par les commissions permanentes de la FCSQ les 26 et 27 août dernier;

En conséquence,

Il est proposé par M^{me} Hélène Pelletier
Et résolu à l'unanimité

QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire De La Jonquière appuie les éléments de convergence identifiés dans le cadre des travaux menés par les commissions permanentes de la Fédération des commissions scolaires du Québec à l'égard du projet de loi n° 105 – *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique*, soit que :

- le droit de vote soit accordé aux commissaires parents;
- l'ajout d'un commissaire coopté demeure au choix des conseils des commissaires;
- la composition du comité de répartition des ressources soit paritaire et formé uniquement de personnel administratif et que ses recommandations soient soumises à la majorité simple des membres du conseil des commissaires (et non au 2/3);
- la décentralisation des enveloppes budgétaires vers les établissements demeure une responsabilité de la commission scolaire;
- le guide des bonnes pratiques en matière de décentralisation soit élaboré en collaboration avec les commissions scolaires;

DE manifester son désaccord quant aux pouvoirs de directives du Ministère puisqu'ils sont incohérents avec le maintien de la gouvernance actuelle;

DE transmettre copie de cette résolution à la Commission de la culture et de l'éducation en regard des travaux sur le projet de loi n° 105, aux députés et à la Fédération des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉ

— REMERCIEMENTS

Le président souhaite remercier M^{mes} Valérie Villeneuve et Karen Boily, commissaires parents, qui terminent leur mandat au sein du Conseil des commissaires. Il fait part de la reconnaissance de la Commission scolaire pour l'engagement et l'implication dont elles ont fait preuve au cours des dernières années.

— FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS

M^{me} Josette L.-Morin souhaite féliciter et remercier le personnel des Services éducatifs ainsi que celui oeuvrant dans les écoles pour les chantiers mathématiques mis en œuvre au cours des dernières années. Ces chantiers ont permis de déployer des stratégies gagnantes et d'augmenter considérablement les résultats des élèves.

— **SÉANCE**
LEVÉE
RÉSOLUTION CC/2016-10-18/30

Il est proposé par M^{me} Isabelle Tremblay
Et résolu à l'unanimité

QUE la présente séance ordinaire du Conseil des commissaires de
la Commission scolaire De La Jonquière soit levée.

ADOPTÉ

La séance est levée à 20 h 10

La personne qui préside

Secrétaire du Conseil des commissaires

